



VP

DECISION N°488

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

MAIRIE DE POMPEY/CAF 54 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES FORMATIONS AU BREVET D'APTITUDE BAFA-BAFD 2026-2030

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de convention de la C.A.F. de Meurthe-et-Moselle, visant à définir et encadrer les modalités d'intervention et de financement pour les formations au brevet d'aptitude BAFA/BAFD.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, sise 21 rue de St Lambert à NANCY (54), représentée par son Directeur, Monsieur Elie ALLOUCH,
- Une convention d'objectifs et financement incluant les modalités de calcul des subventions (Addendum) pour les formations brevet d'aptitude BAFA/BAFD.

Cette convention fixe les modalités d'intervention et de calcul concernant la période du 1 Janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Pompey, le 26 février 2026

Le Maire,

Laurent TROGRLIC



Publié par voie électronique le 21/3/26
Transmis à la Préfecture le 21/3/26